

ANNALES DES SCIENCES AGRONOMIQUES

[http : //www.ajol.info](http://www.ajol.info)

**Volume 19 spécial, Numéro 2, 2015
PREMIÈRE PARTIE**

TABLES DES MATIÈRES

(Volume spécial 19, numéro 2, 2015)

CONTENU

E. C. TOSSAVI, D. N. S. KPOGUE, V. J.S. D. VODOUNNOU, A. M. S. DJISSOU, G. A. MENSAH & E. D. FIOGBÉ : Synthèse bibliographique sur la biologie et l'écologie du silure argent, <i>Schilbe intermedius</i> (schilbeidae)	1-14
DJINADOU A. K. A., AHOYO ADJOVI R. N., ADÉGBOLA Y. P. & BANKOLÉ B. : Genre et prises de décision dans les systèmes rizicoles au centre du Bénin	15-28
I. BALOGOUN, A. SAÏDOU, E. L. AHOTON, L. G. AMADJI, C. B. AHOHUENDO, I. B. ADÉBO, S. BABATOUNDÉ, C. D CHOUGOUROU & A. AHANCHÉDÉ : Diagnostic et axes de recherche pour une exploitation rationnelle de l'anacarderaie au Bénin	29-52
F. H. ADIFON, A. H. AZONTONDÉ, J. HOUNDANTODÉ, G. L. AMADJI & M. BOKO : Évaluation des caractéristiques chimiques du sol sableux du littoral sous système maraîcher au Sud-Bénin	53-68
C. M. HOUNSOU, D. Y. ARODOKOUN, R. SIKIROU, E. T. ZANNOU, S. BELLO, S. A. P. ÉTCHIHA AFOHA, M. M. ABOE, E. O. de SOUZA, A. H. BOKONON GANTA : Efficacité de Actellic Gold Dust Dp, insecticide binaire à base de Pyrimiphos-Methyl et de Thiamethoxam, pour la lutte contre <i>Sitophilus zeamais</i> dans les stocks de maïs au Bénin	69-80
R. SIKIROU, A. A. ADÉFADJO, S. A. BOUKARI, S. BELLO & S. A. P. ÉTCHIHA -AFOHA : Efficacité de l'acaricide-insecticide Acarius 18 EC à base d'Abamectine contre les ravageurs en cultures d'amarante et de grande morelle au Sud-Bénin	81-97
C. N'TCHA, G. VIEIRA-DALODE, A. P. P. KAYODE, B. P. AGBOBATINKPO, A. D. ADÉYÈMI, J. T. C. CODJIA & L. BABA-MOUSSA : Caractérisation physico-chimique et microbiologique du « kpètè-kpètè », un ferment des bières traditionnelles produites au Bénin	99-118
N. M. F. MONTEIRO, P. HOUSSOU, N. AKISSOÉ, K. A. DJINADOU IGUE, G. A. MENSAH : Synthèse bibliographique sur la production et l'utilisation de la farine de maïs décortiqué du type <i>gambari-lifin</i> en Afrique	119-129
A. S. YAOITCHA, T. D. HOUÉHANOU, B. S. C. DAN, J. G. ADOUNKPÈ, M. ARBONNIER & M. R. B. HOUINATO : Medicinal tree species in Benin (West Africa) : literature review and perspective researches	131-148
M. S. E. GUEDOU, M. F. HOUNDONOUGBO, C. A. A. M. CHRYSOSTOME & G. A. MENSAH : Le maïs grain et ses sous-produits en alimentation de volaille au Bénin : synthèse bibliographique	149-164

Instructions aux auteurs

Le contenu éditorial

Les Annales des sciences agronomiques publient les articles originaux et des notes techniques dans divers domaines des sciences et techniques agricole, biologique, écologique, biochimique, biotechnologique, géologique, pédologique, agrolimentaire ; de la nutrition humaine et animale ; de l'environnement, de la biodiversité, de l'économie et de la sociologie rurale. La priorité est donnée aux articles issus de démarches scientifiques valides comprenant une méthodologie rigoureuse de recherche.

Les manuscrits doivent être inédits et n'ayant pas été soumis pour publication, ni publiés dans d'autres revues. Ils peuvent être rédigés en français ou en anglais. Dans tous les cas, lorsque l'article est écrit dans langue, un résumé avec traduction du titre est produit dans la seconde langue.

Les articles soumis pour publication seront examinés par le Comité de lecture des Annales des sciences agronomiques. La décision finale d'acceptation ou de rejet de l'article est prise par le Comité de publication de la revue.

La soumission des manuscrits

Les manuscrits sont à adresser au rédacteur en chef de la revue. Ils peuvent être envoyés soit,

*Par email, en fichier attaché sous format Word à gdjego@yahoo.fr avec copie à osylvanus@gmail.com.

Par courrier postal en version papier et électronique sur CDRom à l'adresse :

Annales des Sciences Agronomiques

FSAUAC, 01 BP 526 Cotonou, République du Bénin

Les normes de présentation du manuscrit

Une préférence sera accordée aux articles courts bien synthétisés de 10 à 15 pages, mais la revue peut admettre pour des articles de fond, des textes de 20 pages au plus.

1 - Le manuscrit,

- le texte en fichier Word (.doc ou .rtf), police Century, de taille 11, interligne simple, format de papier (220 x 165) mm.

- les tableaux en fichier Word (.doc ou .rtf) avec titre en haut

- les figures en fichier Excel (.xls) ou image (jpeg, tiff, png etc) en noir et blanc ou en nuances de gris, avec titre en bas

- les photos et cartes en fichier image (.jpeg, tiff, png etc) de meilleure qualité (en noir et blanc ou en nuances de gris) à une résolution minimum de 400 dpi pour être lisibles au format A5 (16,5 x 22 cm), format de sortie de la revue.

2. Les manuscrits seront subdivisés en diverses parties sur des pages séparées.

a) Page 1, le titre.

Cette page doit indiquer clairement :

* le titre de l'article (20 mots au maximum) : objet, taxon s'il y en a avec les noms scientifiques sans auteur (s) :

* le titre abrégé (10 mots au maximum) :

* les noms des auteurs de l'article précédés de leurs prénoms ou de la première lettre de leurs prénoms,

* les adresses des auteurs et d'autres renseignements utiles.

b) Page 2, le résumé

Un bref résumé (max. 250 mots) dans la langue de l'article est nécessaire. Ce résumé sera précédé d'un résumé détaillé dans la seconde langue (Français ou Anglais selon le cas), le titre sera traduit dans cette seconde langue. Quatre (4) ou Cinq (5) mots clés suivront chaque résumé.

c) Le corps du texte

Le texte doit être dans un langage simple et compréhensible. On utilisera le Système International pour les symboles. Les abréviations internationales sont acceptées (FAO, DDT, etc.). Les auteurs des noms scientifiques seront cités seulement la première fois que l'on écrira un nom scientifique dans le texte. Les formules et équations seront éditées avec l'éditeur de Word ou tout autre outil logiciel approprié. L'emplacement des figures et tableaux devra être clairement indiqué. **Les notes infra-paginales ne sont pas acceptées.**

Les manuscrits seront structurés de la manière suivante :

-Introduction : assez précise, concise, justifiant la problématique posée au regard des faits

d'observation et des travaux scientifiques les plus récents et plus pertinents. Les objectifs de l'étude doivent être clairement énoncés.

-Matériel et méthodes : les méthodes de collectes et de traitement des données en fonction des objectifs ou hypothèses devront être clairement indiquées et référencées.

-Résultats : Les principaux résultats devront être soutenus au besoin par des figures (photos, cartes) ou des tableaux assez pertinents et illustratifs.

-Discussion : Une interprétation des résultats devra être soutenue par des références récentes et pertinentes (en majorité de sources scientifiquement crédibles : articles, mémoires, thèses, livres, ...) en vue d'une mise en évidence de leur contribution à l'avancée de la science ou au développement.

-Conclusion : doit répondre clairement à la question de recherche posée.

-Remerciements (si nécessaire)

-Références bibliographiques.

d) Les références bibliographiques

Les auteurs sont responsables de l'orthographe des noms cités dans les références bibliographiques. Dans le texte, les références sont citées en précisant les noms des auteurs et la date de publication de la manière suivante : Dupont (1995) ou Dupont & Dupont (1990) ou dans le cas de plus de deux (2) auteurs, Dupont *et al.* (1978). Dans la liste des références bibliographiques, les noms d'auteurs seront rangés par ordre alphabétique. Selon les ouvrages, les références bibliographiques seront présentées de la manière suivante :

* Pour les revues

- ADJANOHOUN E. 1962. Etude phytosociologique des savanes de la basse Côte-d'Ivoire (savanes lagunaires). *Vegetatio* 11 : 1-38.

- GRÖNBLAD R., PROWSE G. A. & SCOTT A. M. 1958. Sudanese Desmids. *Acta Bot. Fenn.* 58 : 1-82.

- THOMASSON K. 1965. Notes on algal vegetation of lake Kariba. *Nova Acta R. Soc.Sc. Upsal.*, ser. 4, 19(1) : 1-31.

- POCHE R. M. 1974a. Notes on the roan antelope (*Hippotragus equinus* (Desmarest)) in West Africa. *J. Applied Ecology*, 11 : 963-968.

- POCHE R. M. 1974b. Ecology of the African elephant (*Loxodonta a. africana*) in Niger, West Africa. *Mammalia*, 38 : 567-580.

* Pour les contributions dans les livres

- WHITTON B. A. & POTTS M. 1982. Marine littoral : 515-542. *In* : Carr N. G. & Whitton B. A. (eds.), *The biology of cyanobacteria*. Oxford, Blackwell.

-ANNEROSE D. & CORNAIRE B.1994. Approche physiologique de l'adaptation à la sécheresse des espèces cultivées pour l'amélioration de la production en zones sèches : 137-150. *In* : Reyniers F. N. & Netoyo L. (eds.). *Bilan hydrique agricole et sécheresse en Afrique tropicale*. Ed. John Libbey Eurotext. Paris.

* Pour les livres

- ZRYD J. P. 1988. Cultures des cellules, tissus et organes végétaux. Fondements théoriques et utilisations pratiques. Presses Polytechniques Romandes, Lausanne, Suisse.

- STUART S. N., ADAMS R. J. & JENKINS M. D. 1990. Biodiversity in sub-Saharan Africa and its islands. IUCN - The World Conservation Union, Gland, Switzerland.

* Pour les communications

- VIERA DA SILVA J. B., NAYLOR A. W. & KRAMER P. J. 1974. Some ultrastructural and enzymatic effects of water stress in cotton (*Gossypium hirsutum* L.) leaves. *Proceedings of Nat. Acad. Sci. USA*: 3243-3247.

- LAMACHERE J. M. 1991. Aptitude du ruissellement et de l'infiltration d'un sol sableux fin après sarclage. Actes de l'Atelier sur Soil water balance in the Sudano-Sahelian Zone. Niamey, Niger, IAHS n°199 : 109-119.

* Pour les abstracts

- TAKAIWA F. & TANIFUJI S. 1979. RNA synthesis in embryo axes of germination pea seeds. *Plant Cell Physiol.*, 20(5) : 875-884. *In* : *Crop Physiology Abstracts*, 1980, 4533.

NB : Un article qui ne répond pas aux conditions de forme ne sera pas examiné quand au fond.

GENRE ET PRISES DE DÉCISION DANS LES SYSTÈMES RIZICOLES AU CENTRE DU BÉNIN

DJINADOU A. K. A. *, AHOYO ADJOVI R. N. *, ADEGBOLA Y. P. **
& BANKOLE B. **

**Direction Scientifique (Institut National des Recherches Agricoles du Bénin)*

***Programme d'Analyse de Politique Agricole (Institut National des Recherches Agricoles du Bénin)*

RÉSUMÉ

Malgré l'implication des femmes dans l'agriculture, les femmes bénéficient de peu de ressources et prennent rarement part à la prise de décisions. L'objectif de l'étude a été d'évaluer l'autonomisation des femmes dans les systèmes rizicoles par la détermination de leur degré de participation dans la prise de décisions. Un échantillonnage aléatoire a permis de travailler avec 160 riziculteurs, dont 80 femmes à Glazoué au centre du Bénin. Les données ont été collectées à travers des focus – groupes puis avec des questionnaires individuels. Les données qualitatives ont subi une analyse de contenu et celles quantitatives ont été analysées avec des statistiques descriptives. L'Indice d'Autonomisation des Femmes a été calculé et les déterminants de cette autonomisation ont été évalués avec un modèle économétrique, Tobit. Les résultats ont montré que l'Indice de l'Autonomisation des Femmes est en moyenne de 2,39, ce qui signifie que les femmes prennent part à la prise de décision dans quelques domaines : les hommes tendent à être les seuls à prendre les décisions liées aux technologies, au type d'intrant agricole, etc. la femme garde une certaine autonomie sur la gestion des revenus issus de sa production et sur les activités de reproduction. Les déterminants de la capacité de prise de décision de la femme sont la superficie de terre, le contact avec la recherche, l'âge du chef de ménage et le type de ménage. Les résultats de cette étude impliquent qu'il urge de pratiquer des stratégies pour autonomiser les femmes rurales à prendre des décisions relatives à la production du riz.

Mots-clés : Genre, pôle de développement rizicole, Indice d'Autonomisation des Femmes, République du Bénin

GENDER AND DECISION-MAKING IN RICE SYSTEMS IN THE CENTER OF BENIN

ABSTRACT

Despite the involvement of women in agriculture, women have few resources, and rarely participate in decision making. The objective of the study was to evaluate the empowerment of women in rice systems by determining their degree of participation in decision-making. A random sampling allowed working with 160 rice farmers, including 80 women Glazoué in central Benin. Data were collected through focus - groups and with individual questionnaires. Qualitative data underwent a content analysis and quantitative ones were analyzed with descriptive statistics. The Women Empowerment Index was calculated and the determinants of this empowerment were evaluated using Tobit econometric model. The results showed that the Women's Empowerment Index is the average of 2.39, which means that women take part in decision-making in several areas. Men tend to be the only ones to make the decisions related to technologies, type of agricultural input, etc. Women keep certain autonomy in the management of revenues from its production and reproduction activities. Determinants of women's decision-making capacity are the area of cultivated land, contact with research, age of head of household and type of household. This study implies that it is urgent to practice strategies to empower rural women to make decisions relate to the production of rice.

Keywords : Gender, rice development center, Empowerment of Women Index, République du Benin

INTRODUCTION

Le rôle des femmes dans la production agricole est essentiel pour le statut nutritionnel des familles ainsi que pour la création de revenus. En conséquence, une croissance agricole équilibrée sur le genre est importante pour des innovations agricoles réussies et pour améliorer en retour la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Dans les pratiques agricoles et en particulier en Afrique, il s'avère que la plupart des travaux champêtres, y compris l'utilisation de nombreux outils et pièces d'équipement, sont gérés par les agricultrices (World Bank, 2008 ; FAO, 2011).

En dépit de ces faits avérés, les agricultrices sont toujours considérées comme n'étant pas très utiles dans la production et le développement agricoles.

L'autonomisation des femmes (empowerment) vise à renforcer chez les femmes leur propre valorisation et leur pouvoir en leur donnant les moyens nécessaires à leur pleine participation et à leur égalité d'accès aux instances politiques officielles, aux instances de décisions et aux diverses responsabilités (Bisilliat, 2000). Kabeer (2005) définit le pouvoir de décision en termes de capacité de faire des choix. Il est clair que la participation des femmes, leur capacité de prise de décision, le contrôle des ressources et leurs propres pratiques de bien-être sont les principaux facteurs de l'autonomisation des femmes. En d'autres termes, l'autonomisation est l'opportunité et des actions pour la pleine participation de la population dans les choix, les décisions et les processus qui affectent leurs vies. Selon cet auteur, la notion d'empowerment est également définie comme une tentative d'élargissement de l'ensemble des actions possibles, individuellement et collectivement, afin d'exercer un plus grand contrôle sur sa réalité et sur son bien-être. L'autonomisation des femmes consiste à exercer leurs choix avec la pleine capacité afin de contribuer à leur bien-être. White (1992) souligne que les décisions ne sont pas accessibles de manière simple. Les décisions sont prises par des processus complexes, peut-être sur une longue période et peuvent impliquer diverses négociations d'intérêts. En outre, un accent sur la prise de décision suppose que les actions proviennent de choix faits par des acteurs individuels. Ceci préjuge de questions d'identité sociale qui devraient être une priorité dans les études de genre. Toutefois, avec un point de vue optimiste, Farnworth & Jiggins (2003) suggèrent que les chercheurs devraient expérimenter des méthodes de mesure de la prise de décision des femmes en capturant et en interprétant l'autonomisation et les changements dans la dynamique de genre.

Certaines études se sont inspirées du terme empowerment dans leur manière de mener leur recherche, d'autres le plaçant même au cœur de leur thème (Gardiner, 2003 ; Hume, 2004; Silverstein & Goodrich, 2003 ; Swift *et al.*, 2000). Al Riyami (2004) a mené une étude pour définir une base de données sur l'autonomisation (empowerment) des femmes mariées à Oman d'une étude nationale en 2000, analyser les corrélations de l'autonomisation des femmes et l'effet de l'autonomisation sur les besoins non assouvis pour la contraception. Les auteurs ont utilisé deux indicateurs d'autonomisation (empowerment), à savoir l'implication des femmes dans la prise de décision et la liberté de mouvement. Au Bénin, la promotion des femmes dans les sphères décisionnelles est sujette à des pesanteurs socioculturelles. Dans le cas des forêts sacrées gérées de façon traditionnelle, l'implication des femmes pourrait être perçue comme un affront aux dirigeants traditionnels, si des politiques pouvant favoriser cette implication des femmes n'étaient pas étudiées (Assogba, 2009). Djinadou (2011) a prouvé que la participation des femmes dans la mise en œuvre de la technologie des extraits aqueux de neem ne leur apporte pas d'acquis en matière d'accès aux technologies et à la prise de décision.

Ainsi, dans la majorité des études, les participations des agriculteurs selon le genre dans la production et le traitement des produits ne sont que théoriquement évaluées. De plus en plus d'études existent utilisant l'analyse genre comme outil d'analyse et leurs résultats montrent que les inégalités de genre concernent l'accès et le contrôle des ressources de production et la capacité en matière de prise de décision. Al Riyami (2004) et Doss (2001) qui traitent de l'autonomisation de prise de décision dans l'agriculture dans le monde ont montré que l'homme chef de famille prend plus souvent les décisions. Les hommes ont une plus grande participation dans les décisions qui nécessitent un contact en dehors de la ferme, en raison de leur plus grande mobilité et d'alphabétisation plus élevée que les femmes (Fortin-Pellerin, 2006). Mais seule Paris *et al.* (2008) a chiffré cette participation à travers le calcul de l'indice d'autonomisation des femmes. Ces auteurs ont évalué l'impact de la participation des femmes à des essais de sélection participative sur la prise de décision par des femmes sur le choix variétal du riz, l'acquisition et la cession des semences, et la gestion des cultures. Ils ont ensuite identifié les facteurs qui influent sur l'autonomisation des femmes. Leurs résultats les ont amenés à recommander des stratégies pour impliquer davantage les femmes agricultrices en sélection variétale participative.

Il s'avère donc important que ce calcul soit également fait dans le pôle de développement rizicole de Glazoué afin que des stratégies soient mises en

œuvre pour équilibrer de manière conséquente les inégalités et inéquités qui pourraient limiter l'atteinte des objectifs dudit pôle. Dans son rapport intitulé « The State of Food and Agriculture 2010–2011 », la FAO (2011) énonce qu'une réduction de l'inégalité d'accès aux ressources productives, aux services et à la prise de décisions accroîtrait de 2,5 à 4 % les productions agricoles dans les pays en voie de développement. Ces constats incitent à reconnaître qu'il faille mettre un accent sur le genre dans les interventions du système agricole. Il s'agit de considérer les disparités de genre et de les chiffrer en matière d'accès aux ressources productives et de leur contrôle afin de comprendre la différenciation des attitudes vis-à-vis de l'introduction d'innovations agricoles. L'intégration du genre, de manière chiffrée, permettra également de mieux adapter les programmes de recherche aux besoins spécifiques des hommes et des femmes en prenant en compte l'aptitude différenciée aux prises de décision.

Pour évaluer l'autonomisation des femmes dans la filière du riz, la présente étude considère la participation de la femme, par rapport à son mari, dans la prise de décisions pour les activités de production et de reproduction dans les systèmes à base de riz. L'étude argumente que les femmes sont, autant que les hommes, habilitées à prendre des décisions éclairées en ce qui concerne la production du riz, l'acquisition et la vente des semences, et la gestion des récoltes. Dans cette étude, l'indice d'autonomisation des femmes ou Women Empowerment Index (WEI) est un nouvel outil qui permet de mesurer l'autonomisation des femmes.

L'objectif principal de l'étude est d'évaluer l'autonomisation des femmes dans la prise de décisions dans les systèmes rizicoles. Les objectifs spécifiques visent à :

*déterminer le degré de participation de la femme dans la prise de décision liée aux activités de production et de reproduction dans les exploitations rizicoles ;

*identifier les facteurs qui influencent la capacité de la prise de décision de la femme dans les exploitations rizicoles.

Les hypothèses de la recherche sont les suivantes :

*les femmes productrices de riz dans le pôle de développement rizicole de Glazoué prennent part aux décisions dans les domaines agricoles et non agricoles ;

*La capacité de prise de parole par les productrices de riz dans le pôle de développement rizicole de Glazoué est liée à leur accès et contrôle de certaines ressources de production.

MÉTHODOLOGIE

L'étude a été menée dans le pôle de développement rizicole de Glazoué au centre du Bénin, dans deux communes à forte production de riz : Dassa-Zounme et Glazoué. Les ménages interviewés à l'intérieur des villages retenus dans chacune des communes ont été échantillonnés de manière aléatoire stratifiée. Dans un premier temps, il a été établi la liste complète et numérotée des ménages où aussi bien le chef ménage et au moins une de ses épouses produisent le riz. Dans le cas des ménages dirigés par une femme, le ménage est éligible s'il comprend au moins deux personnes produisant le riz. Dans un second temps, le coefficient d'échantillonnage a été déterminé à partir du nombre de ménages à enquêter dans chaque village. Le coefficient d'échantillonnage a permis d'identifier les numéros successifs de ménages à interviewer. Au total, 83 ménages ont été interrogés, soit un nombre total de 166 répondants, avec un nombre égal d'hommes et de femmes.

Les approches qualitatives et quantitatives ont permis de collecter les données dans chacun des villages visités. La démarche méthodologique de collecte de données qualitatives adoptée a été caractérisée par les entretiens semi-structurés avec différents sous-groupes basés sur les thématiques telles que les objectifs de production, les différents systèmes de cultures existants, le rôle du genre et les contraintes le long de la filière. La collecte des données quantitatives a été effectuée à l'aide d'un questionnaire structuré et a porté sur le rôle et les responsabilités des hommes et des femmes dans la filière riz de même que la capacité de la femme à prendre des décisions.

Les approches d'analyse utilisées ont été fonction des données qualitatives ou quantitatives mais aussi des objectifs à atteindre. L'analyse de contenu a servi de cadre d'analyse aux données qualitatives. Les données quantitatives ont été soumises à des analyses de statistiques descriptives (fréquences, moyennes et écarts-types) et économétriques. L'Indice d'Autonomisation des Femmes (IAF ou WEI) a été calculé pour chaque femme enquêtée. Cet indice a pour objectifs de (1) déterminer le degré de participation des femmes chef de ménage ou épouse dans la prise de décisions relatives aux activités de production et de reproduction dans les systèmes à base de riz ; (2) déterminer les domaines dans lesquels les femmes chefs de ménage ou les conjointes ont plus d'autonomisation (prennent la décision finale) et (3) déterminer les interventions nécessaires à l'amélioration de l'autonomisation de la femme dans la prise de décision. L'IAF est construit sur la base d'une liste de questions décisionnelles dont le ménage agricole décide (j). Cette méthodologie a été développée par Hossain *et al.* (2004) pour les décisions agricoles et non agricoles d'un mari et de la femme au Bangladesh. Dans un

ménage spécifique, il dépend des décisions qui s'appliquent à leur ménage ou condition (d). Il montre comment les décisions ont été prises sans considérer si le(s) preneur(s) de décision habite (nt) ou non dans la même maison. Il s'agit de la valeur moyenne des preneurs de décision (pour la catégorie de la décision en cours d'étude). Le WEI est déterminé par l'identification du décideur (mari ou femme) et les activités où une décision est prise. L'autonomisation de la femme est plus élevée quand elle peut prendre des décisions seule, même si son mari est présent. Ainsi, la femme est «hautement habilitée» quand elle obtient un score élevé. La valeur varie de 1 à 5. Une valeur proche de 5 et supérieure à 3 signifie que la femme interviewée prend plus de décisions que l'homme. Une valeur proche de 3 mais supérieure à 2 signifie que les femmes prennent part à la prise de décision. Une valeur proche de 1 signifie que l'homme tend à être le seul à prendre les décisions. La valeur la plus faible (1) est attribuée lorsque le mari prend la décision seul, même si la femme est présente. À l'autre extrême, la valeur la plus élevée (5) a été attribuée lorsque la femme prend la décision seule, même si son mari est présent. La formule de WEI est la suivante:

$$WEI_{all} = \frac{\sum_{j=1}^{24} x_j}{d}$$

où :

WEI_all = Indice d'Autonomisation des Femmes pour toutes les décisions par enquêtée

x = valeur du décideur

j = code pour la décision spécifique

d = nombre total de décisions prises par l'enquêtée

Les déterminants de la capacité de prise de décision des femmes ont été obtenus avec l'approche économétrique Tobit parce que les valeurs de WEI sont limitées, c'est-à-dire comprises entre 1 et 5 (Doucouré, 2001). Zannou (2009), en s'appuyant sur la proportion de terre allouée comme un indicateur de prise de décision dans le choix des variétés que les paysans produisent, a utilisé la régression double-limitée Tobit pour montrer les facteurs déterminant la demande de la diversification variétale du niébé dans deux villages du Centre Bénin. Cet indicateur a été choisi vu le fait que les producteurs et productrices, qui ont de plus grandes superficies de terres

emblavées, peuvent avoir des droits à la prise de décisions car contribuant mieux, de ce fait à la sécurité alimentaire de la communauté.

Le modèle Tobit appliqué est spécifié comme suit :

$$WEI_i = \begin{cases} \beta_i X_i + \varepsilon_i & \text{Si } 1 \leq WEI \leq 5 \\ 0 & \text{Si } WEI < 1 \text{ ou } WEI > 5 \end{cases}$$

où X_i représente le vecteur caractéristique de la productrice de riz, β les paramètres du modèle à estimer ε_i l'erreur terme et WEI_i la variable indépendante

Partant de la littérature, plusieurs facteurs sont identifiés comme des déterminants potentiels de la capacité des femmes à prendre des décisions (Kabeer, 2005 ; Paris *et al.*, 2008 ; Acharya *et al.*, 2010 ; Coulibaly-Lingani *et al.*, 2011 ; Kabeer *et al.*, 2011). Ces facteurs sont : la superficie de terre emblavée en riz, le contact avec les services de recherche-développement, l'âge du chef de ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage et le type de ménage auquel appartient la femme. Le Tableau 1 présente les corrélations pressenties entre l'indice de responsabilisation des femmes et ces facteurs.

Tableau 1. Corrélations supposées entre la variable dépendante et les variables indépendantes

Variables indépendantes	Corrélation attendue
Superficie de terre emblavée en riz	+
Contact avec les services de recherche-développement	+
Age de la femme	-
Niveau d'instruction de la femme	+
Type de ménage auquel appartient la femme	+

RÉSULTATS

Décisions prises dans les ménages selon le genre

Le Tableau 2 présente l'analyse genre de la prise de décision relative aux facteurs de production de riz. En moyenne, l'IAF est de 2,39, ce qui signifie

que les femmes ont pris part à la prise de décision dans quelques domaines. L'analyse du tableau 2 montre surtout que les hommes tendent à être les seuls à prendre les décisions liées à la technologie qu'il faut adopter, au type d'intrant agricole à acheter, à la participation ou non à une formation, à la quantité de la récolte à vendre et à consommer, à la répartition des revenus agricoles, à la variété qu'il faut cultiver et à la main d'œuvre à louer. De plus, il ressort également que les femmes prennent part avec leur conjoint aux décisions liées à l'acquisition de nouvelles parcelles et à la vente ou consommation de la récolte. Enfin les femmes prennent plus de décisions quand il s'agit de prendre de crédit, d'où prendre ce crédit et du prix de vente de la récolte.

Tableau 2. Prises de décisions dans les ménages

	Mari uniquement (%)	Femme uniquement (%)	Mari domine (%)	Femme domine (%)	Conjointe- ment (%)	IAF
Quelles variétés cultiver	33	29	14	4	20	1.57
Main d'œuvre à louer	33	26	20	3	18	1.49
Acquisition de nouvelles parcelles	17	8	27	7	40	2.73
Vendre ou consommer la récolte	14	8	25	7	47	2.82
Quantité de la récolte à vendre et à consommer	27	22	19	8	20	1.27
A quel prix vendre la récolte	19	30	13	10	28	4.67
Quel type d'intrant agricole à acheter	45	25	15	4	12	1.14
Quelle technologie adoptée	41	22	16	8	13	1.03
Répartition des revenus agricoles	28	25	14	6	26	1.37
Répartition des revenus non agricoles	29	42	6	5	18	2.86
Prendre un crédit	12	29	19	6	34	3.08
Où prendre un crédit	14	32	16	5	33	4.61
Participation ou non aux formations	50	13	13	8	15	1.29
Moyenne IAF						2,39

(Source : Données collectées pendant l'étude)

Déterminants de la capacité de prise de décision de la femme

Les résultats d'estimation du modèle Tobit pour l'identification des facteurs qui influencent la capacité des femmes à prendre des décisions ont été

présentés dans le Tableau 3. De l'analyse des résultats, il ressort que le modèle de régression est significatif au seuil de 1 %, ce qui stipule que l'hypothèse nulle selon laquelle tous les coefficients des facteurs explicatifs introduits dans le modèle sont tous nuls est rejetée. Ces résultats ont donc montré l'existence de corrélation entre l'indice de responsabilisation des femmes et certains des facteurs explicatifs identifiés. Il s'agit de la superficie de terre possédée, le contact ou non avec les institutions de recherche, l'âge du chef de ménage et le type de ménage auquel appartient la femme.

Tableau 3. Résultats de l'estimation du modèle Tobit : déterminants de la capacité de prise de décision de la femme

	Modalités	Coefficient	Erreur standard	t-statistique
Superficie de terre emblavée	Ha	-0,492	0,161	-3,05***
Contact avec la recherche ou la vulgarisation	1=Oui, 0=Non	1,026	0,277	3,69***
Age du chef de ménage	Ans	0,016	0,009	1,69*
Niveau d'instruction du chef ménage	1=Oui, 0=Non	0,191	0,255	0,75
Niveau universitaire du chef ménage	1=Oui, 0=Non	0,873	0,906	0,96
Ménage géré par une femme chef de famille (veuve)	1=Oui, 0=Non	1,227	0,541	2,27**
Ménage géré par une femme seule (mari travaillant ailleurs)	1=Oui, 0=Non	-0,449	0,898	-0,5
Ménage géré par un homme mais avec systèmes +ou- autonome	1=Oui, 0=Non	-0,2718	0,295	-0,92
Constance		2,381	0,474	5,02***
Nombre d'observations		81		
R ²		0,127		
LR chi2(8)		29,61***		
/sigma		0,85	0,069	

Variable dépendante : Indice de Responsabilisation des Femmes

*** significatif au seuil de 1% ($p < 0,01$) ; ** significatif au seuil de 5% ($p < 0,05$) ; * significatif au seuil de 10% ($p < 0,10$).

(Source : Données collectées lors de l'étude)

DISCUSSION

L'évaluation de la capacité des femmes rizicultrices du pôle rizicole de Glazoué au centre du Bénin à prendre des décisions a prouvé que la majorité

des décisions sont prises par le mari, chef de ménage, soit tout seul (75 %) ou après discussion avec son épouse (25 %). Les décisions prises par l'homme sont le plus relatives au maillon production de la filière riz. L'indice d'autonomisation des femmes dans les éléments constituant ce maillon, à savoir, la location de la main d'œuvre, la quantité de récolte à vendre et à consommer, la répartition des produits agricoles aux membres du ménage, la structure à laquelle il faut se référer et la participation ou non à une formation, les choix des variétés, des intrants et de la technologie à adopter, sont tous compris entre 1 et 2. Ainsi, sans aucune concertation avec la femme, le mari prend la décision, même lorsqu'il s'agit du champ de son épouse. Ce résultat est similaire à celui de Al Riyami (2004) qui a dans son étude sur l'autonomisation des femmes relative à la contraception, trouve que pour environ la moitié des 1830 femmes étudiées, c'était le mari qui décidait si une contraception serait utilisée. De même, Djinadou (2011) qui, dans son étude sur les extraits aqueux de neem au sud-ouest du Bénin, a prouvé que les maris prenaient unilatéralement la décision de cultiver le maïs en saison pluvieuse sur tous les champs, et obligeaient les femmes à en faire de même sur leurs champs privés. Il en est de même pour les décisions relatives à la vente ou la consommation de la récolte de même que la prise d'un crédit. De même, ces résultats corroborent Doss (2001) et Acacha, (2002) qui ont trouvé que dans plusieurs pays africains, il existe des différences considérables entre hommes et femmes dans l'accès et le contrôle des ressources et sur la prise de décisions.

Certaines décisions sont néanmoins discutées entre le mari et son épouse, mais la voix du mari est prépondérante. Elles concernent l'acquisition de nouveaux champs/parcelles de riz, la décision de vendre ou de consommer la récolte et la répartition des revenus non agricoles. Ainsi, la femme prend part à la décision sur le sort réservé à la sa propre production, mais c'est l'homme qui décide des quantités réservées à la vente et celles qui peuvent être consommées. Ce comportement eu sein du ménage permet à l'homme de contrôler les revenus de sa femme, sachant quelle quantité de production elle a de droit d'amener au marché. Notons que dans le même temps, la femme ne discute même pas de la production de son mari.

La seule décision prise conjointement par le mari et la femme concerne le fait que la femme prenne ou non un crédit. Mais, les résultats montrent que si elles sont obligées de recourir à l'avis de leur mari sur cette décision, les femmes restent maîtresses d'une part de quel type de crédit elles prennent, auprès d'une institution de microfinance formelle ou informelle telle que les tontiniers ou les usuriers. D'autre part, elles ont aussi l'autonomie quant à

l'usage qu'elles en font. De même, elles gardent leur autonomie quant à la gestion des revenus issus de la production de même que ceux issus des activités non agricoles. Toutefois, elles se doivent de concerter à l'avance son mari avant l'exécution de grandes dépenses.

Plusieurs facteurs déterminent la capacité de prise de décision de la femme dans le ménage. De l'analyse du tableau 3, il ressort par exemple que la superficie de terre possédée est corrélée de façon significative et négative avec l'indice de responsabilisation des femmes. Plus grande est la superficie mise en valeur en riz par la femme, moins responsabilisée est la femme. Ce résultat est contraire à nos attentes selon que plus grande est la superficie qu'emblave la femme en riz (culture stratégique et spécifique) plus élevé sont les moyens (financiers) qu'elle dispose et plus « indépendante » elle est de son mari. La difficulté d'accès des femmes à la terre dans la zone d'étude devrait être à l'explication de tels résultats. En effet, le choix de la parcelle de production à cultiver par la femme et de la superficie à emblaver est décidé par les maris étant donné que ce sont ces derniers qui exercent le droit de propriétaire. L'envie des femmes à augmenter leurs emblavures en riz les rendent davantage dépendantes de leurs maris ; ce qui en retour affecte négativement leur capacité à prendre des décisions. Cheryl *et al* (2001) montrent l'existence d'une corrélation entre l'accès à la terre et le genre mais ces auteurs n'ont pas pu démontrer si les femmes ont accès aux mêmes types de terre que leurs conjoints. La question de responsabilisation des femmes agricoles en général et celle des productrices de riz en particulier ne doit donc pas occulter la problématique d'accès à la terre.

Le coefficient du facteur contact avec la recherche est par contre positif et significativement différent de zéro au seuil de 1 %, indiquant, toutes choses étant égales par ailleurs, que les femmes productrices de riz qui ont de contact avec les agents de recherche sont plus responsabilisées dans les prises de décision que celles qui n'ont pas de contact. Ceci devrait être dû au fait que la recherche, dans la zone d'étude, intervient pour des expérimentations en milieu réel sur par exemple, les choix variétaux, des techniques de fertilisation où les participants sont au cœur de toutes les décisions. De telles approches rendent responsables et confiants les participants, dont les femmes, dans leur prise de décision.

Les résultats du Tableau 3 montrent aussi que plus le chef de ménage auquel appartient la femme est âgé, plus responsabilisée est la femme, le coefficient du facteur âge du chef de ménage étant positif et significatif au seuil de 10 % est contraire aux résultats antérieurs dans le domaine. Par exemple, Thelma *et al.* (2008) ont reporté une corrélation négative mais non significative entre

l'indice de responsabilisation des femmes et l'âge du chef de ménage. Ces auteurs pensent que la femme dans un ménage dirigé par un chef relativement jeune a un grand pouvoir de responsabilisation. Leur argument est que les membres de ménages mettent ensemble leurs revenus qui sont gérés par le plus âgé, le plus souvent le chef de ménage. Les résultats de la présente étude montrent plutôt qu'avec l'âge, le niveau de responsabilité de l'homme au niveau social augmente. Il a plus de responsabilités vis-à-vis de la grande famille, de la société; les rôles et décisions jugés pas trop importants sont donc délaissés aux conjointes, quel que soit leur âge. Ces différences s'expliquent par la différence de culture.

Enfin, le type de ménage auquel appartient la femme a une influence sur son pouvoir décisionnel. Les résultats de nos études montrent que les coefficients des facteurs ménage gérés par une femme chef de famille, ménage géré par une femme seule (le mari vivant ailleurs) sont respectivement positif et significatif au seuil de 5 %. Les femmes chef de ménage ont un pouvoir décisionnel plus élevé comparé aux femmes dont les maris travaillent ailleurs ou les femmes appartenant à des ménages où l'autonomie est de règle. Ainsi, comme l'énonce Paris *et al.* (2005), même étant loin de son foyer, l'homme chef de ménage semble toujours avoir un contrôle sur sa famille, ce qui réduit ainsi les marges de manœuvre décisionnelles des conjointes. Cheryl *et al* (2001) dans leur étude expliquent que les ménages gérés par une femme chef de famille en ce qui concerne l'adoption d'une technologie se désintéressent moins de cette technologie que si elle est gérée par un ménage géré par un homme chef de famille et que cela ne veut pas nécessairement dire que les femmes productrices adoptent moins les technologies que les hommes productrices.

CONCLUSION

L'étude prouve que le contrôle dans les prises de décisions varie selon le genre, inhérent au domaine d'activité dans le ménage rural. Les décisions contrôlées par les femmes sont celles relatives à leurs fonctions reproductives et communautaires tandis que celles contrôlées par les hommes relevaient plus de la fonction de production, bien que certaines décisions relatives aux facteurs de production soient dans la majeure partie des cas prises de façon conjointe. Toutefois, la femme garde une certaine autonomie quant à la gestion de l'argent issu de sa production.

Dans l'ensemble, la capacité de prise de décision de la femme dépend significativement de la superficie de terre qu'elle possède, de son contact ou

non avec les institutions de recherche, de l'âge du chef de ménage et le type de ménage auquel elle appartient.

La prise de décision dans le pôle rizicole de Glazoué au centre du Bénin est essentiellement du fait des hommes qui sont propriétaires des terres. De ce fait, toute stratégie visant à renforcer la capacité de prise de décision des femmes ne doit en aucun cas occulter la question, la problématique d'accès à la terre. Cette stratégie devrait aussi intensifier le contact entre ces femmes productrices de riz et les institutions d'appuis, en l'occurrence les institutions de recherche.

Les perspectives de cette étude seraient de démontrer l'impact de la prise de décision ou non des femmes dans le rendement de la riziculture ou le développement du système de production du riz .au sein du pôle rizicole de Glazoué.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABI CHEBEL R. 2003. Participation féminine et inégalités de genre dans l'agriculture libanaise. Cas de Akkar –Montpellier : CIHEAM-IAMM, – (Thèse Master of Science, IAMM, 2004, Série Thèses et Masters n°71). 172 p.
- ACACHA V. H. 2002. Pour un développement local selon le genre : le cas des groupements de femmes de la SNV du sud-Bénin. Thèse de doctorat. Université du Québec. Canada. 656p.
- ACHARYA D. R, JACQUELINE S. B., SIMKHADA P., VAN TEIJLINGEN, E. R. & REGMI R. P. 2010. Women's autonomy in household decision-making: a demographic study in Nepal. *Reproductive Health*, 7 :15
- ASSOGBA F. L. M. 2009. L'empowerment des femmes dans la gestion participative des forêts sacrées du sud du Bénin : le cas de la forêt «Bamèzounmè. Mémoire de Maîtrise en géographie Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, 121 pages.
- AL RIYAMI A., AFIFI M. & MABRY R. M. 2004. Women's Autonomy, Education and Employment in Oman and their Influence on Contraceptive Use *Reproductive Health Matters* 2004 ; 12(23) :144–154.
- BISILIAT J. 2000. «Luttes féministes et développement: une perspective historique». In : *Cahiers genre et développement: Le genre un outil nécessaire, introduction à une problématique.* (dir) Bisilliat, J. et Verschuor C. Paris, Genève, l'Harmattan, pp. 19-29.
- COULIBALY-LINGANI P., SAVADOGO P., TIGABU M. & ODEN P. C. 2011. Factors influencing people's participation in the forest management program in Burkina Faso, West Africa. *Forest Policy and Economics* Volume 13, Issue 4, April 2011, Pages 292–302
- DJINADOU A. K. A. 2011, 'Genre et innovations agricoles : cas des extraits aqueux de neem pour la protection phytosanitaire du niébé au sud-ouest du Bénin' Thèse de Doctorat Unique ès sciences agronomiques, Faculté des Sciences Agronomiques, Université d'Abomey – Calavi (Bénin). 300 pages.
- DOSS C. R. & MORRIS M. L. 2001. How does gender affect the adoption of agricultural innovations? The case of improved maize technology in Ghana. *Agricultural Economics* 25, pp. 27 - 39.
- DOUCOURE F. B. 2001. Econométrie des variables qualitatives binaires (Probit, Logit, Gombit,...). Séminaire sur les techniques économétriques avancées. CODESRIA, 18/02. -26p.
- FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations). 2007. Gender and food security. Synthesis report of regional document: Africa, Asia and Pacific, Europe, Near East, Latin America. FAO, Rome.